Accusé de réception
Ministère de l'Intérieur COMMUNE DE MALZÉVILLE
054-215403395-20170628-2017-049-DEONSEIL MUNICIPAL
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 04/07/2017 SÉANCE DU 28 juin 2017

Salle du conseil municipal, 14 rue du Général de Gaulle

Conseillers municipaux en exercice: 29

Membres présents à la séance : 25 : Bertrand KLING, Jean-Pierre ROUILLON, Marie-José AMAH, Pascal PELINSKI, Malika TRANCHINA, Anne DUCHENE, Daniel THOMASSIN, Stéphanie GRUET, Baptiste PAVOT, Jean-Marc RENARD, Jean-François HUGUENIN-VIRCHAUX, Béatrice BAURAIN De BERNARDO, Pierre BIYELA, Philippe ROLIN, Marie-Claire D'AGOSTINO, Philippe BERTRAND-DRIRA, Jessica NATALINO, Adrien BONNET, Elisabeth LETONDOR, Corinne MARCHAL-TARNUS, Jean-Claude BOULY, Salvatore LIVOLSI, Jean-Yves SAUSEY, Marc BARRON, Sylvaine SCAGLIA

Votants: 28

Conseillers absents - excusés: Jean-Marie HIRTZ, Irène GIRARD, Claire FLORENTIN-POIZOT, Catherine CHOTEAU-LESNES

Procurations: Catherine CHOTEAU-LESNES à Sylvaine SCAGLIA, Irène GIRARD à Marie-José AMAH, Claire FLORENTIN-POIZOT à Malika TRANCHINA

Secrétaire de séance : Jean-Yves SAUSEY

Date convocation: 22 juin 2017

N°2017- 049

Objet : Renouvellement de la convention de mise à disposition de moyens avec la Métropole du Grand Nancy

Rubrique: 1.4

Rapporteur: Daniel THOMASSIN

La compétence voirie de la Métropole (anciennement CUGN), incluant l'aménagement et l'entretien de la voirie, de l'éclairage public, de la signalisation, des espaces verts de voirie et des arbres d'alignement, effective au 1er janvier 2003, s'est traduite par des transferts de personnels des communes à la Métropole (anciennement CUGN).

Dans le cadre d'un contexte d'économie d'échelle, la commune de Malzéville a bénéficié, par le biais d'une convention issue de la délibération du 15 mai 2003, du concours des services communautaires pour des interventions sur le domaine public.

Cette convention a été renouvelée par délibérations successives n°89-07 et n°2012-046 pour une durée de 5 ans.

Cette dernière arrivant à échéance le 31 décembre 2017, la Métropole du Grand Nancy propose de la renouveler par la passation d'une nouvelle convention.

Vu l'avis favorable de la commission finances du 14 juin 2017,

Le conseil municipal, Après en avoir délibéré à l'unanimité

- APPROUVE le renouvellement de la convention,

- AUTORISE Monsieur le Maire à la signer.

Le Maire, Ber‡rand KLING

21. ZUI 224 DEI BEF-LEVFAUIT (13UY)